

AVIS

D'INFORMATION

Germigny-l'Evêque

A compter du **01 Janvier 2022**,
les jours de collecte changent :



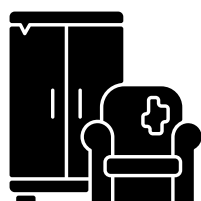
La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectuera **uniquement le mercredi**.



La collecte du tri sélectif s'effectuera **uniquement le jeudi**.



Le ramassage des déchets verts s'effectuera **uniquement le lundi** d'Avril à Novembre.



La collecte des encombrants s'effectuera **uniquement sur rendez-vous** sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

Madame, Monsieur,

La collecte des ordures ménagères est une mission portée depuis 2004 par les services du Pays de Meaux. Les efforts pour la promotion du tri et la valorisation des déchets se poursuivent année après année comme en témoigne l'extension des consignes de tri en Mai 2019.

Grâce à l'engagement de chacun d'entre vous, la collecte sélective des emballages et du verre est un véritable succès. En effet, chaque habitant trie, par an, 50 kg d'emballages et 17 kg de verre. Ce sont autant de déchets qui ne sont pas traités par incinération pour être recyclés.

La collecte des végétaux en porte-à-porte est également un service qui permet à chaque habitant de valoriser en compost près de 40 kg de déchets verts par an. En 2022, nous allons organiser la dotation massive gratuite, de composteurs auprès des habitants souhaitant en accueillir dans leur jardin.

Tous ces efforts, engagés collectivement, permettent, aujourd'hui, d'adapter la collecte des déchets en réduisant la fréquence de passage des bennes de ramassage chaque semaine. **Ainsi, à partir du 01 Janvier 2022, la collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectuera uniquement le mercredi et la collecte sélective aura lieu uniquement le jeudi. Les déchets verts seront collectés le lundi.**

Il est également à noter que **la collecte des encombrants s'effectuera uniquement sur rendez-vous** qui pourront être pris directement sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. En cas de difficultés, vous pourrez contacter votre mairie.

Enfin, les collectes n'auront plus lieu le 01 Janvier, le 01 Mai ainsi que le 25 Décembre de chaque année.

Cette démarche d'optimisation du service de ramassage des ordures ménagères s'intègre, par ailleurs, au plan régional de prévention et de gestion des déchets mené par le Pays de Meaux. En réduisant les fréquences de collecte, l'impact environnemental lié au transport des déchets est limité.

Attachés à la préservation de notre environnement et au maintien de la qualité du service proposé, vous pouvez contacter la Direction de la Collecte des Déchets Ménagers par téléphone au 01.60.01.29.77. ou par courriel à : collecte.dechets@meaux.fr.

Le Service de la Collecte des Déchets Ménagers



Pays de Meaux - Collecte des déchets



capmcollectedesdechets